



## Note de présentation de la commission scientifique

Conseil d'administration du 16 décembre 2023

### Missions

Association Addictions France s'est dotée d'une commission scientifique depuis 2016. Les missions de cette commission scientifique sont les suivantes :

- élaborer des avis argumentés à usage interne sur des sujets d'actualité ;
- élaborer des préconisations à destination du Bureau national et du Conseil d'administration sur certaines décisions stratégiques ;
- soutenir et promouvoir les projets internes de recherche scientifique, dans toutes les disciplines ;
- favoriser et encadrer la participation d'Association Addictions France à des protocoles de recherche conduits par des organismes externes ;
- produire des travaux scientifiques en propre (publications) ou en contribution à des projets de recherche externes.

### Composition

La commission scientifique est composée de 12 personnes :

- membres actifs à jour de leur cotisation ou salariés de l'association ;
- titulaires d'un doctorat exerçant ou ayant exercé une activité de recherche dont les travaux ont mené à des publications dans des revues à comité de lecture ;
- motivées par la promotion du projet associatif d'Association Addictions France.

Les membres de droit de la commission sont :

- le président de l'association (statutaire) ;
- le secrétaire général de l'association (statutaire) ;
- le président honoraire ;
- la directrice générale ou son représentant (directeur national des activités).

À la suite d'un appel à candidatures, les membres de la commission scientifique sont nommés par le Conseil d'administration sur leurs compétences scientifiques et leur disponibilité. Les candidats retenus doivent renseigner et fournir avant leur prise de fonction un formulaire de déclaration publique d'intérêts.

Le Conseil d'administration veille à la pluridisciplinarité de la commission. A cet effet, chaque discipline ne doit pas être représentée par plus de 40 % de ses membres :

- Démographie
- Economie de la santé
- Epidémiologie
- Médecine
- Neurobiologie
- Pharmacologie
- Promotion et prévention de la santé
- Psychologie

- Santé publique
- Sociologie
- Autres disciplines

La commission est co-présidée par deux chercheurs aux profils complémentaires issus des sciences médicales et des sciences humaines et sociales. Les co-présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau national.

La durée du mandat des membres de la commission est de 3 ans renouvelable deux fois.

La commission scientifique peut inviter ponctuellement des membres actifs, des salariés de l'association ou des personnalités externes en fonction des sujets à traiter.

A ce jour, 3 postes sont vacants. La composition actuelle de de la commission scientifique est la suivante :

**Co-présidents :**

- Sophie FIERDEPIED-BIBA, salariée
- A pourvoir

**Membres de droit :**

- Hervé MARTINI, secrétaire général
- Alain RIGAUD, président honoraire

**Membres :**

- Isabelle BOULZE-LAUNAY, adhérente
- Renata DA ROCHA CAMPOS FRANCO, salariée
- Léna DORMEAU, salariée
- Amandine LUQUIENS, membre actif
- Pascal MENECIER, membre actif
- Laetitia MINARY, membre actif
- Benjamin ROLLAND, membre actif
- Lucia ROMO, membre actif

## Fonctionnement

La commission scientifique se réunit mensuellement une heure en visioconférence, et autant que de besoin. Des réunions en présentiel peuvent être organisées.

Les réunions sont animées par les co-présidents. L'organisation, le support à l'animation et le secrétariat des réunions sont assurés par la direction nationale des activités.

La commission scientifique peut être saisie par :

- les administrateurs ;
- la direction générale ;
- les salariés ;
- la commission des pratiques professionnelles et du développement des compétences ;
- la commission d'aide à la réflexion éthique ;
- la commission elle-même.

La saisine de la commission scientifique est faite par courriel à [commissionscientifique@addictions-france.org](mailto:commissionscientifique@addictions-france.org).

Les travaux de la commission scientifique sont présentés deux fois par an au Conseil d'administration de l'association.